

Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DU 17/02/2021

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV du 4/02/2021
3. Suivis divers (budget, formulaire, CASE, ...)
4. Décision présentiel ou distanciel
5. Nombre de sièges
6. Vidéos campagne neutre
7. Divers

COMPOSITION DE LA COMMISSION ELECTORALE

Membres étudiant-es :

Magali Legast, présidente	magali.legast@student.uclouvain.be
Célestine Moreau	celestine.moreau@student.uclouvain.be
Sarah Abdelaziz	sarah.abdelaziz@student.uclouvain.be
Sarah-Christelle Derkenne	sarah-christelle.derkenne@student.uclouvain.be

Membres de l'UCLouvain désigné-es par le Vice-recteur :

Auriane Lamine	auriane.lamine@uclouvain.be
Edouard Cuvelier	edouard.cuvelier@uclouvain.be

Représentant le Vice-Recteur aux Affaires étudiantes :

Florence Vanderstichelen, vice-présidente	florence.vanderstichelen@uclouvain.be
---	--

Représentant l'administration de la vie étudiante :

Nicolas Gilson	nicolas.gilson@uclouvain.be
----------------	--

Suppléances :

Véronique Eeckhoudt	veronique.eeckhoudt@uclouvain.be
Olivier Pereira	olivier.pereira@uclouvain.be

Permanententes de l'AGL en soutien à la commission :

Manon Lits	mlits@aglouvain.be
Donatienne van den Abeele	dvandenabeele@aglouvain.be

Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

PROCES-VERBAL DU 17/02/2021

Présent-es : Auriane Lamine, Edouard Cuvelier, Florence Vanderstichelen, Magali Legast, Célestine Moreau, Sarah-Christelle Derkenne.

Excusé-es : Nicolas Gilson et Sarah Abdelaziz

Invité-es : Manon Lits et Donatienne van den Abeele.

1. Approbation de l'ordre du jour

→ L'ordre du jour est approuvé au consensus.

2. Approbation du PV du 3/12/2020

Aucun commentaire n'est relevé.

→ Le PV et les minutes de la réunion de la commission du 3 décembre 2020 sont approuvés.

→ Le PV peut être publié sur le site internet de l'AGL.

3. Suivis divers (budget, formulaire, CASE, ...)

- *Notice budgétaire*

Le contact a été établi avec le secrétaire général et le trésorier pour approbation de la notice budgétaire.

Une réflexion a été entamée sur la possibilité de limiter les dépenses en sponsoring sur les réseaux sociaux. Vu l'absence de conseil d'ici le début de la campagne afin d'approuver la notice cette option ne sera pas envisagée cette année et l'on comptera sur la bonne gestion de la part des listes.

- *Retour sur le CASE*

Le CASE a approuvé le règlement électoral et accordé un budget à la commission électorale afin de réaliser des vidéos explicatives des élections étudiantes, réutilisables chaque année.

- *Formulaire de dépôt des candidatures*

La possibilité de limiter le nombre de caractères dans le surnom rencontre des difficultés techniques.

Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

→ Les permanent·es, en vérifiant la validité des candidatures, prêteront attention à la longueur du surnom.

- *Publicité des programmes et présentations des listes*

La commission électorale rappelle que les listes bénéficient d'un espace sur le site de l'AGL afin de présenter leur liste et son programme. Cette année un lien renverra expressément vers cette page de l'AGL au départ du site des élections.

- *Mail du Vice-recteur aux affaires étudiantes*

Un contact a été pris avec le Vice-recteur aux affaires étudiantes afin d'informer la communauté étudiante de l'ouverture des candidatures, conformément à ce que prévoit le règlement électoral.

4. Décision présentiel ou distanciel

→ Au vu de la prolongation des mesures sanitaires et de l'incertitude de l'évolution de celles-ci, la commission électorale prend la décision d'organiser les élections étudiantes entièrement à distance. Cela ne s'oppose pas à ce qu'une partie de la campagne se fasse en présentiel, dans le respect des mesures en vigueur à ce moment-là.

La commission électorale s'engage à communiquer clairement cette décision, ainsi qu'à demander au Vice-recteur aux affaires étudiantes de l'insérer dans le mail d'information d'ouverture des candidatures.

5. Nombre de sièges et liste des électeur·trices

Le nombre de sièges doit être fixé pour la date du 22/02/2021.

La commission électorale marque un point d'attention sur le fait que cette année deux nouveaux sièges au sein du conseil AGL seront attribués à des étudiant·es de Charleroi, qui dépendent du site de Mons.

→ Les permanentes sont chargées d'ajouter dans les recommandations pour l'année prochaine un point sur la clarification du règlement électoral dans les articles relatifs aux conseils de site.

→ La commission électorale approuvera par mail le nombre de sièges au sein des conseils de sites, des conseils de faculté et du conseil AGL.

Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

→ La commission électorale se charge de se procurer la liste définitive des électeur·trices, arrêtée au 28 février 2021.

6. Vidéos campagne neutre

Un budget a été accordé par le CASE pour la création de capsules vidéos explicatives des élections étudiantes. Les découpages sont les suivants : pourquoi on vote ? Pour qui on vote ? Pourquoi être candidat·e et comment ? Comment ça se passe concrètement ?

Elles seront réalisées en collaboration avec le MIIL et seront prêtes pour le 15 mars.

Ces vidéos seront neutres et conçues de manière professionnelle. Elles visent à être ré-utilisées d'année en année.

→ Les textes seront rédigés et envoyés au MIIL le lundi 22/02/2021.

7. Divers

Prévenir les tensions dues aux campagnes électorales et élaboration d'un plan pour rappeler de prendre de la distance sur les résultats tout en considérant la charge de travail et l'implication de chacun·e dans cette aventure que sont les élections.